

[Français]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en examinant la motion à l'étude, je pourrais tout simplement dire, en ma qualité d'Albertain, que le premier paragraphe de cette motion en constitue sur-tout l'essentiel et que le reste est du déjà vu. J'ai lu et entendu ces mêmes propos il y a 35 ans...

M. Rondeau: Vous ne les avez pas compris.

L'hon. M. Lambert: On a essayé de mettre en pratique le système créditiste, mais cela a raté et, finalement, le projet a été abandonné.

Quelle est la substance de cette motion? C'est la politique monétaire du Ralliement créditiste.

[Traduction]

Je me souviens des années écoulées entre 1933 à 1939, ainsi que des propositions avancées alors par le parti du Crédit social que reflètent de plus d'une manière les dispositions de cette motion. Le sujet du dividende national n'est certes pas nouveau. On en a déjà discuté et on a tenté d'instaurer ce dividende. Je me souviens bien de la monnaie scripturale.

[Français]

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Lambert: Non. D'ailleurs, l'honorable député a déjà participé au débat. De plus, mon temps de parole est limité à 20 minutes.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, que l'on me permette de poser une seule question.

L'hon. M. Lambert: Non, pas à ce moment-ci.

Monsieur l'Orateur, je n'ai certes pas peur de répondre aux questions de l'honorable député, mais qu'on m'accorde au moins la courtoisie de prononcer mon discours sans être interrompu.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je comprends, dans un certain sens, les motifs qui ont inspiré le député et les idées qu'il expose dans ce genre de motion. Des membres de son parti ont parcouru ma province pour tenter d'inciter des membres de l'ancien Crédit social à s'organiser en vue de relancer certaines de ses idées. Il semblerait qu'ils n'aient pas eu beaucoup de succès.

Je pense que l'on ne contestera guère les observations ou le diagnostic du député de

Shefford (M. Rondeau) quant aux déficiences de notre société. Il connaît mieux sa région que moi. Il en va de même pour le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et pour le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler). C'est sur les aspects à souligner et sur les méthodes à proposer pour corriger certains des maux de notre société que nous allons différer du tout au tout. Si nous devions accepter un seul point de vue, nous ne serions pas en démocratie.

Il y a certains points soulevés par le député de Winnipeg-Sud-Centre contre lesquels je n'ai rien à redire. Il a préconisé une sorte de contrôle du crédit, comme du temps de la guerre, afin de réduire la consommation des biens. Je me demande ce que feraient tous ceux qui travaillent dans l'industrie de la fourrure, à Winnipeg, s'il devait en être ainsi. Je suppose que l'on peut prendre dans les rayons toutes les marchandises qu'on veut sans avoir à les remplacer. Le député devrait alors travailler de concert avec une sorte de syndicat du chômage, à moins qu'il ne connaisse d'autres moyens de trouver un emploi immédiat pour ceux qui seraient mis à pied parce qu'ils ne produiraient plus ces biens et ces services à cause des restrictions qu'il voudrait voir imposer.

● (4.00 p.m.)

Notre société ne peut jamais produire tous les biens et services que nous recherchons. Nous en voulons tous constamment davantage. Nous voulons améliorer notre mode de vie. Nous cherchons à atténuer certaines disparités qui se manifestent dans notre société parmi les individus, soit qu'ils en soient eux-mêmes responsables, soit qu'elles découlent de circonstances indépendantes de leur contrôle. Je crois que personne ne peut s'attribuer le monopole de l'amour du prochain. Cela dit, toutefois, je ne peux pas accepter, par exemple, les principes approuvés par le député de Winnipeg-Nord-Centre concernant l'égalité universelle, car, à mon avis, nous ne sommes par dotés à notre naissance des mêmes qualités ni ne pouvons agir de la même façon. S'il peut garantir que, grâce à l'universalité, tous les individus se domineront à un tel point qu'ils ne seront plus par leur propre faute dans le besoin et, en somme, qu'il n'y aura plus de gaspillage, d'abus, de discrimination, de paresse ou d'autres lacunes, nous pourrions peut-être compter alors sur le principe de l'universalité.

D'autre part, cela ne se produira pas. Pourquoi prétendre, alors, qu'au moyen d'impôts, disons, on va répartir les revenus? Après tout, le revenu mesure le rendement des biens et services produits. Le revenu est la mesure.